

Évaluation du *cluster*
« Psychologie, Logopédie, Éducation »
2015-2016

RAPPORT D'ÉVALUATION

École Industrielle et Commerciale de la ville d'Arlon (EICA)

Bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

Comité des experts :
M. Pascal MARQUET, président
M. Matthis BEHRENS, M. Marc BRU,
M. Guy DESEYN et M. Yohan VINCENT, experts.

17 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ « Psychologie, Logopédie, Éducation ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné d'un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 16 et 17 novembre 2015 à l'École Industrielle et Commerciale de la ville d'Arlon (EICA) pour évaluer le programme de bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de la visite d'évaluation, le comité des experts a eu l'occasion de s'entretenir avec 12 membres du personnel, 12 étudiants, trois anciens étudiants, quatre représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'École industrielle et commerciale de la Ville d'Arlon (EICA) est un établissement d'enseignement de promotion sociale relevant du réseau officiel neutre subventionné CPEONS (Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné) et dont le pouvoir organisateur est la ville d'Arlon.

Outre le bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ici évalué, l'EICA offre des formations d'enseignement secondaire en cours du jour (technicien en comptabilité, technicien en informatique, technicien de bureau, ouvrier d'entretien polyvalent, éducateur A2) et en cours du soir (langues (anglais, allemand, néerlandais, italien, espagnol, luxembourgeois, russe), connaissances de gestion).

Précédemment présentée sur deux implantations (Mirwart et Arlon), le bachelier Éducateur spécialisé a recentré ses activités, depuis l'année 2015-2016, à Arlon. Dispensée en journée, la formation est composée de trois blocs et en 14 unités de formation.

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2016).

En 2013-2014, les étudiants du bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif de l'EICA représentaient 9 % du nombre d'étudiants inscrits dans ce bachelier, tous établissements d'enseignement de promotion sociale confondus⁴.

⁴ Source : collecte de données menée par l'ETNIC et l'AEQES (année statistique 2013-2014).

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 Les valeurs de l'établissement et les objectifs de la formation de bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif sont rappelés dans leurs grandes lignes et sont présentés comme fondateurs de la politique de l'établissement. La direction se porte garante de ces valeurs et de ces objectifs.
- 2 Le projet stratégique de la direction pour l'établissement est explicite. Sa communication auprès des différentes catégories de personnels est engagée mais son appropriation reste encore limitée, traduisant un manque de concertation entre les personnels et de formalisation des modalités de communication.
- 3 L'établissement s'appuie sur un réseau d'institutions recevant ses étudiants en stage, dont les représentants rencontrent annuellement l'équipe enseignante. Cependant les chargés de cours de pratique professionnelle ne rendent pas visite aux étudiants sur leur lieu de stage.
- 4 L'EICA est engagée dans la mise en œuvre d'une démarche qualité. Une procédure interne visant à accompagner la première organisation d'un nouveau programme est en place et un suivi est organisé sous la forme de sous-groupes, réunissant coordonnatrice qualité, enseignants et étudiants.
- 5 Le conseil des études est composé des chargés de cours et de la direction. Le conseil des étudiants réunit les étudiants de toutes les formations de l'établissement avec la direction. Toutefois, le comité des experts fait le constat de l'absence de formalisation des procédures, de leur suivi et de capitalisation des conclusions de ces différents conseils.
- 6 L'établissement ne possède pas d'instance de consultation qui regroupe l'ensemble des parties prenantes.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 7 Une nouvelle coordinatrice qualité a été recrutée depuis le 1^{er} novembre 2015. La perspective de la direction est de s'appuyer sur cette personne pour pérenniser une véritable politique qualité. Cependant, la stratégie précise de mise en place de cette politique, de même que les procédures détaillées ne sont pas encore définies.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 8 Le dossier pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles est scrupuleusement respecté. Le regroupement de la section à Arlon a favorisé une réflexion des enseignants sur leurs missions transversales.

- 9 Seuls les enseignants et la direction ont participé de façon organisée à la révision et à l'adaptation en cours de la mise en œuvre du programme de formation, ce qui pourrait s'avérer problématique avec la mise en place du décret Paysage.

[Information et communication interne]

- 10 Une plateforme intranet existe (*Claroline*), mais elle demeure largement sous-utilisée. Les étudiants peuvent néanmoins communiquer avec les professeurs par courriers électroniques.
- 11 Hormis les réunions du conseil des études, il n'existe pas de procédure formalisée de communication ni en interne entre la direction et les enseignants, ni en externe pour la communication avec les maîtres de stage.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande de formaliser les procédures de communication et de concertation. À cet égard, il est nécessaire de poursuivre le travail engagé avec les neuf procédures éditées par le l'ex-Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale (CSEPS) et de les contextualiser à la section.
- 2 Il apparaît opportun de mettre sur pied une instance regroupant la direction, le corps professoral et les étudiants de la section, sous la forme d'un conseil de section, par exemple. Parmi les points qui pourraient y être discutés, le calendrier des études pourrait davantage tenir compte de la charge de travail parfois trop concentrée des étudiants en situation d'emploi.
- 3 De même, une instance de réflexion composée de la direction, des enseignants et des professionnels, sous la forme d'un « conseil de perfectionnement » par exemple, serait la bienvenue pour réguler la mise en œuvre du programme de formation, en plus des échanges informels qui ont lieu lors des soutenances de l'épreuve intégrée. Un travail de construction de référentiels internes à l'établissement, articulant métiers et formation, pourrait être engagé.
- 4 Les résultats des quelques actions d'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont pas suffisamment exploités. Des enquêtes plus systématiques et exploitées avec soin sont souhaitables en vue d'avoir une vue globale de la formation et de s'en servir pour d'éventuelles améliorations.
- 5 Il apparaît utile de faire le bilan de l'utilisation et de l'efficacité de la plateforme Claroline, tant pour la communication interne que pour le soutien à l'enseignement afin d'engager une politique incitative, si elle est jugée nécessaire.
- 6 Les comptes rendus de réunion, les relevés de conclusion des groupes de travail, les décisions prises collectivement ou par la direction pourraient être d'un accès plus facile pour les personnels et les étudiants ; un archivage électronique sur l'intranet de l'établissement pourrait constituer une solution.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le comité des experts constate que l'articulation du programme de formation avec la recherche se limite à l'exploitation de quelques résultats de la recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans les enseignements.
- 2 L'accent, délibérément mis sur la pratique professionnelle, correspond aux besoins des représentants professionnels rencontrés.
- 3 Le personnel enseignant tient compte de la diversité des profils des étudiants en adaptant les lieux et les modalités de stages. La marge d'initiative laissée à l'étudiant pourrait être plus importante.
- 4 Les étudiants ne semblent pas envisager, dans leur majorité, de formation(s) complémentaire(s) à la suite du bachelier. Les enseignants, par leur attitude d'ouverture, préparent toutefois les étudiants à cette éventualité.
- 5 Le comité des experts n'a pas recensé de programme de mobilité internationale, ni d'échanges avec d'autres institutions, tant pour les différentes catégories de personnels que pour les étudiants.

[Information et communication externe]

- 6 Le programme est relayé par le site web de l'EICA ainsi que par des acteurs régionaux bien identifiés, tels que la province du Luxembourg, la presse locale, etc.
- 7 L'établissement est connu et recommandé par les établissements d'insertion socio-professionnelle locaux. Les anciens étudiants et le milieu professionnel contribuent également, mais de façon informelle, à la visibilité et à l'attractivité de la section.

RECOMMANDATIONS

- 1 Les résultats de la recherche en SHS pourraient davantage être mis en valeur dans la formation. Le renouvellement en cours et prochain des chargés d'enseignement offre l'opportunité de recruter des personnels à la fois en prise directe avec le milieu professionnel et tournés vers le milieu scientifique.
- 2 Le comité des experts invite l'établissement et la section à réfléchir aux possibilités d'élaborer un programme de formation flexible et à la prise en compte des acquis et de l'expérience des étudiants (VAE). La réflexion pourrait également être orientée sur les possibilités de poursuites d'études et/ou de formations continues plus systématiques.
- 3 Compte tenu de la réalité géographique et linguistique, il apparaît opportun d'envisager des possibilités de mobilités internationales.

- 4 Le comité des experts recommande à l'établissement de recenser les différents relais d'information afin de pouvoir maintenir une information actualisée, en accord avec son public cible et son plan stratégique.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Le comité des experts constate que les acquis d'apprentissage sont en totale cohérence avec le dossier pédagogique de la FWB. La formation s'étale sur quatre années et la marge de manœuvre locale, laissée à la discrétion de l'établissement, n'est pas assez mise en valeur.
- 2 Des fiches de cours sont disponibles pour chaque enseignement. Elles fournissent les attentes en matière d'acquisition de connaissances et développement de compétences ainsi que les modalités d'évaluation. Leur signature par l'étudiant et l'enseignant constitue le contrat pédagogique qui les lie.
- 3 Les volumes horaires de chaque enseignement sont donnés ainsi que leur organisation annuelle et sur l'ensemble de la formation. La correspondance entre la charge horaire étudiant et le nombre d'ECTS n'est pas toujours respectée (1 ECTS correspondant à 30 heures de travail étudiant, en présentiel ou non).

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 4 Le comité des experts constate que les enseignants sont bien informés du projet pédagogique de la section et qu'ils y adhèrent.
- 5 Les *syllabus* de chaque cours existent et sont distribués aux étudiants. Ils ne possèdent pas tous une bibliographie aux normes et certains articles ou chapitres d'ouvrages qui en constituent la base pourraient être plus actuels.
- 6 Les modalités de communication entre la section et les lieux de stage ne sont pas totalement explicites, surtout en cas de difficulté d'un stagiaire.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 7 La place du stage ou de la pratique professionnelle est conforme aux objectifs de la formation et la relation théorie-pratique sur laquelle se fonde un certain nombre d'enseignements est adéquate. La progression dans les exigences d'analyse des pratiques professionnelles est pertinente.
- 8 L'accompagnement et l'encadrement de l'épreuve intégrée sont formalisés et progressifs. Le niveau d'information et de compréhension des ressources sur lesquelles les étudiants peuvent compter n'est cependant pas uniforme.
- 9 Le recentrage de la formation et de la section sur l'implantation d'Arlon est l'occasion d'un renouvellement et d'une formalisation des pratiques. Les travaux de mise en place du décret Paysage ne sont toutefois pas encore assez visibles, notamment en termes de transversalité des enseignements, de collaborations, de flexibilité modulaire.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 10 Les modalités d'évaluation sont conformes aux objectifs des enseignements. Pour la pratique professionnelle et l'épreuve intégrée, des grilles d'évaluation existent et sont communiquées aux étudiants.
- 11 Les modalités d'évaluation peuvent être adaptées. Les possibilités de modification ne sont toutefois pas établies à l'avance.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande que les spécificités locales de la formation et l'identité de l'implantation désormais unique soient davantage mises en valeur sur le site web de l'EICA et dans les documents de présentation des enseignements.
- 2 La correspondance ECTS-charge horaire étudiant devrait être vérifiée systématiquement, dans une perspective de conformité au standard du processus de Bologne et de mobilité future des étudiants.
- 3 Sans restreindre la liberté pédagogique des chargés de cours, les documents distribués aux étudiants pourraient bénéficier d'une plus grande harmonisation (identité visuelle de l'établissement, rubriques standards, ordre constant des rubriques, etc.).
- 4 Une mise à jour régulière des supports de cours distribués aux étudiants pourrait être exigée (tous les quatre ou cinq ans, par exemple).
- 5 Il apparaît nécessaire de (re)clarifier les modalités de communication entre le lieu de stage et la section, notamment en précisant les fonctions des différents signataires de la convention de stage.
- 6 Le comité des experts invite l'équipe enseignante à s'assurer de la disponibilité, de la diffusion et de la compréhension des documents de description des enseignements, soit à l'aide de moyens numériques comme la plateforme virtuelle, soit par des moyens traditionnels comme un classeur par classe.
- 7 Le comité des experts suggère de profiter du renouveau consécutif à l'implantation sur Arlon et du renouvellement partiel de l'équipe de chargés de cours pour appliquer progressivement et systématiquement le décret Paysage, en termes de transversalité, de flexibilité modulaire, de collaborations et de démarche qualité.
- 8 Les possibilités d'adaptation aux cas particuliers des modalités d'évaluation devraient faire l'objet d'un cadrage clair et écrit de façon à assurer une égalité de traitement et équité dans l'évaluation des connaissances et des compétences.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 L'EICA fonctionne avec une enveloppe budgétaire fermée, comme l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en FWB. Le fait d'être un établissement de promotion sociale avec des horaires particuliers veut que le corps enseignant se compose en large partie de temps partiels.
- 2 Le personnel est recruté par appels à candidature conformément aux règles du réseau neutre subventionné. L'éventuelle nomination des enseignants se fait sur la base de rapport, suite à des visites de la part de la direction. L'accompagnement et le développement professionnel du personnel sont en revanche quasi inexistantes.
- 3 La dotation en postes strictement administratifs est limitée (un équivalent temps plein), de sorte que la direction confie le secrétariat à des personnes au statut de surveillant-éducateur, qui ont aussi une charge de cours. La direction prévoit à terme de recruter un personnel strictement administratif supplémentaire. Le poste dédié à la coordination qualité sera pérennisé. Un coordinateur de section est en outre en attente de désignation.
- 4 La composition du corps enseignant, surtout au niveau des maîtres de stage, est intéressante dans la mesure où les chargés de cours sont souvent impliqués dans des institutions du terrain. Cependant, le nombre très élevé de personnes travaillant à temps partiel rend difficile une concertation approfondie, telle demandée pour la mise en place du décret Paysage.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 5 Les ressources matérielles sont satisfaisantes en ce qui concerne les locaux, bien que les groupes classes avec 50 étudiants soient parfois à la limite des capacités d'accueil des salles. L'équipement en matériel informatique est de niveau standard sur l'implantation d'Arlon. La bibliothèque est externalisée, mais dotée de manière satisfaisante au regard des besoins des enseignants et des étudiants.
- 6 La fermeture programmée de l'implantation de Mirwart soulève la question de la consultation par les étudiants d'Arlon des TFE archivés à Mirwart.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 7 La population étudiante apparaît hétérogène, avec parfois des difficultés de maîtrise de la langue française. A ceci s'ajoute le fait que de plus en plus d'étudiants s'inscrivent sans se trouver dans une situation de formation en cours d'emploi.
- 8 L'aide à la réussite des étudiants ne repose pas sur des moyens spécifiques et formalisés. Néanmoins, les enseignants et le secrétariat se chargent de ce travail, au risque de se détourner de leur activité principale.

- 9 Le fait de devoir travailler avec des étudiants en emploi ou non a conduit l'équipe enseignante à élaborer des modalités d'évaluation qui tiennent compte de cette situation. Cela empêche toutefois d'impliquer, comme il le faudrait, des représentants du monde professionnel, qui sont aussi parfois employeurs.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 10 Les outils de pilotage de la formation n'existent pas. Il n'y a plus de tableau de bord, de suivi de cohortes. L'absence de ces moyens ne permet pas d'analyser les taux de réussite et d'abandons au-delà du simple constat.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande de procéder à la mise en place d'une coordination de section, qui avec la coordination qualité, permettrait de mieux formaliser et coordonner le travail délicat de *leadership* pédagogique avec un corps enseignant « éclaté », libérant ainsi la direction pour des tâches managériales et stratégiques dont le besoin est réel.
- 2 Les modalités d'admission des futurs étudiants mériteraient d'être remises à plat. Elles pourraient s'inscrire dans une logique stratégique régionale, telle que l'envisage la direction.
- 3 Le suivi de cohortes (social, pédagogique, insertion professionnelle) nécessite d'être formalisé et entrepris, avec les moyens disponibles certes, mais essentiellement en vue de disposer d'informations susceptibles d'aider au pilotage du programme.

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 L'établissement s'est engagé dans un travail sur la qualité à l'occasion de la rédaction du DAE produit en vue de l'évaluation menée par l'AEQES. Des groupes de travail ont été mis en place regroupant enseignants et étudiants. Il a été procédé à une analyse SWOT, une enquête a été menée auprès des enseignants, mais avec très peu de répondants. Le dossier d'autoévaluation (DAE) a été remis à la direction qui en a assuré la diffusion.
- 2 Le comité des experts constate que le DAE n'a pas fait l'objet d'un consensus à la suite d'un débat contradictoire et que les pistes d'amélioration ont été rédigées par la seule coordination qualité. La fermeture programmée de Mirwart n'a pas favorisé l'engagement des enseignants dans le processus d'élaboration du DAE.

[Analyse SWOT]

- 3 L'analyse SWOT a été réalisée dans des conditions difficiles et sur la base d'une vision déformée de la réalité de l'établissement et de la section en raison du contexte de regroupement du programme sur le site d'Arlon. À cet égard, la persévérance de la commission d'évaluation interne et de la coordination qualité est à souligner.

[Plan d'action et suivi]

- 4 Le plan d'action a été élaboré par la seule coordination qualité sans pouvoir s'appuyer sur l'analyse collective interne, compte tenu des circonstances en cours au moment de l'autoévaluation.
- 5 Le plan d'action n'est pas hiérarchisé et est donné sans échéances, sans responsables d'action identifiés, sans indicateurs de réussite, sans livrables. Il n'est, de fait, que très peu opérationnel.

RECOMMANDATIONS

- 1 De nouvelles conditions, réunies au moment de la visite d'évaluation externe, appellent une redéfinition de la politique qualité et des procédures participatives, pour engager de façon durable une analyse et une amélioration des programmes concertées et contradictoires. La stratégie de la direction doit tenir compte de cette nécessité.
- 2 Le contexte transfrontalier et la demande du milieu professionnels offrent la possibilité pour l'EICA de se positionner comme opérateur de formation continue. Le programme pourrait être fractionné en modules qu'il serait possible de suivre et de capitaliser sur la durée.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, le comité des experts souhaite insister sur les très bonnes conditions de travail qui lui ont été offertes. C'est notamment grâce à ces conditions, et en particulier la sincérité des interlocuteurs lors des entretiens, que le comité des experts a pu lever un certain nombre de doutes que la seule lecture du DAE avait pu laisser. C'est donc une image nettement positive que le comité a pu se faire de la section, qui est désormais en mesure de se consolider sur trois plans : organisationnel, pédagogique et stratégique.

Sur le plan organisationnel, la fermeture programmée de l'implantation de Mirwart, qui a constitué un élément perturbateur de la mise en place de la démarche qualité et qui n'a pas permis de faire une idée juste de tout ce qui est réalisé au sein de la section, est semble-t-il maintenant acceptée et même considérée comme une opportunité de (re)créer un projet commun à Arlon. L'implantation unique sur le site d'Arlon devrait permettre de stabiliser l'organisation de la section, avec une personne responsable de la section et des instances de régulation existantes ou à mettre en place, aux prérogatives claires et aux procédures de prise de décisions formalisées.

D'un point de vue pédagogique, la dispersion en termes de quotité de temps de travail et la diversité des profils professionnels des chargés de cours, auxquelles s'ajoutent la spécificité du public de l'enseignement de promotion sociale et la situation transfrontalière de l'EICA, nécessitent des ajustements du dossier pédagogique qui ont déjà été réalisés, et d'autres qui restent à entreprendre, notamment dans le respect du décret Paysage. Une véritable politique d'aide aux étudiants en difficulté et la mise en place de la VAE pourraient constituer une première étape concrète. La mise en valeur des dimensions transversales et modulaires du programme pourrait guider l'évolution et l'alignement de la formation sur les standards européens.

Enfin, au-delà des actions de correction et d'amélioration suggérées dans ce rapport, le projet stratégique à 5-10 ans de la section mériterait d'être porté par l'ensemble des personnels et, par conséquent, affiné et discuté au moyen de débats contradictoires. Des opportunités locales sont à saisir et une gestion prévisionnelle des emplois pourraient être mises au service de ces opportunités.

Au total, la section Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif de l'EICA est une entité qui sort d'une période difficile, qui est en passe de réussir son regroupement sur le site d'Arlon et de pouvoir s'engager sereinement dans un nouveau projet. La qualité des enseignements, construite sur le site de Mirwart et pérennisée sur le site d'Arlon, est un héritage et un point d'appui incontestable de ce projet. Il reste à le faire fructifier dans le contexte socio-professionnel local, économique et juridique actuel, en s'assurant de l'engagement des personnels dont une partie est en cours de renouvellement.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le regroupement sur l'implantation d'Arlon offre de créer une nouvelle dynamique ⇒ Le programme est en accord avec le dossier pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ⇒ La démarche qualité est engagée et en voie de pérennisation ⇒ L'EICA s'appuie sur un réseau de chargés de cours et d'institutions socioéducatives qui contribuent à sa bonne réputation ⇒ Le projet stratégique de l'établissement intègre la dimension transfrontalière de l'implantation d'Arlon ⇒ Articulation théorie-pratique en phase avec les besoins du milieu professionnel ⇒ Le renouvellement partiel des chargés de cours est l'occasion de recruter des personnels au profil concordant avec le projet stratégique de la section ⇒ Prise en compte de l'hétérogénéité de la population étudiante ⇒ Transparence et pertinence des modalités d'évaluation ⇒ Locaux agréables, bien entretenus, bien équipés 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La spécificité et l'identité de l'EICA ne sont pas assez affirmées ⇒ Les procédures des différentes instances représentatives, de discussion et de prise de décision doivent être formalisées ⇒ Une instance de concertation à l'échelle de la section, impliquant toute les parties prenantes nécessiterait d'être mise en place ⇒ Nécessité d'un appui plus prononcé sur les résultats de la recherche en SHS et d'une actualisation régulière de la base documentaire des enseignements ⇒ Constat d'un rapport à l'écrit et à la langue française parfois difficile ⇒ Sous-utilisation des moyens numériques en soutien à l'enseignement ⇒ Nécessité de poursuivre la mise en place du décret Paysage, de mettre en place la VAE et d'introduire davantage de flexibilité et de modularité dans le programme de formation ⇒ Mobilité et contacts nationaux et internationaux encore inexistant ⇒ Nécessité d'améliorer la diffusion et l'exploitation des ressources fournies aux étudiants ⇒ Manque de politique et d'accompagnement des étudiants en difficulté ⇒ Absence d'outils de suivi de cohorte ⇒ Plan d'action non hiérarchisé, peu opérationnel et dont l'impact n'est pas mesurable

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La situation géographique constitue un atout pour l'attractivité de l'EICA ⇒ Demande d'une offre de formation continue de la part du milieu professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Éclatement de l'équipe enseignante du fait du fractionnement des quotités de temps de travail ⇒ Imbrication des enjeux politiques, managériaux et pédagogiques auxquels l'établissement doit faire face ⇒ Coexistence de deux niveaux de diplômes d'éducateur (A1 et A2)

Récapitulatif des recommandations

- 1 La section, désormais regroupée sur l'implantation d'Arlon, est en mesure de pouvoir davantage affirmer son identité et sa spécificité.
- 2 L'élaboration d'un plan d'action opérationnel discuté par les personnels de la section donnerait de la cohérence à tout ce qui est entrepris au quotidien.
- 3 La création d'instances de régulation à l'échelle de la section, avec la participation des différentes parties prenantes permettrait de consolider le programme et le réseau sur lequel il s'appuie déjà.
- 4 Les procédures de communication entre les différents acteurs (équipe de direction, équipe administrative, enseignants, étudiants, employeurs, lieux de stages) de même que les procédures de prises de décision en interne demandent à être formalisées pour être plus efficaces, mais aussi traçables et archivables.
- 5 La désignation d'un responsable de section avec la pérennisation du rôle du coordonnateur-qualité devrait permettre de libérer partiellement la direction du *leadership* pédagogique de la section.
- 6 Les résultats de la recherche en Sciences Humaines et Sociales, de même que l'actualisation de ses résultats pourraient davantage être intégrés dans les enseignements théoriques du programme.
- 7 Compte tenu du profil des étudiants en emploi, des procédures de VAE devraient être mises en place.
- 8 Les prochaines évolutions du programme devront suivre le décret Paysage et davantage mettre en avant les enseignements transversaux, la flexibilité et la modularité du programme, ainsi que la marge de liberté laissée à l'étudiant en tant qu'acteur de sa formation.
- 9 Les profils des enseignants recrutés dans le futur devront intégrer une dimension recherche et un intérêt pour les TIC plus affirmés.
- 10 La localisation géographique transfrontalière de l'EICA et la demande du milieu professionnel du bassin d'emplois d'Arlon offrent la possibilité de se positionner en tant qu'opérateur de formation continue, en phase avec la diversité et l'évolution du métier d'éducateur spécialisé.



Évaluation du cluster
Psychologie, Logopédie, Éducation
2015-2016

Droit de réponse de l'établissement évalué

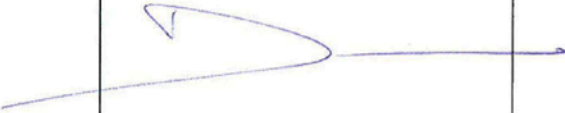
Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point ¹	Observation de fond


Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend(ent) le(s) entité(s)

Rita DONTS
Directrice



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Astrid DE POIX
Coordonnatrice auto-évaluation



¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.